



EDITO

Ne nous leurrions pas ...!

Pôle Emploi est actuellement la juxtaposition de personnels de droit public et privé. L'Établissement a donc l'obligation d'appliquer la réglementation publique, entre autre, pour les mutations. Pour cela, existe la bourse de l'emploi (**BDE**), sensée en assurer la transparence. Mais, force est de constater, que l'ensemble des postes n'y apparaît pas.

Le **paritarisme**, dans ce cadre, est garant de cette transparence, et devrait permettre d'éviter les logiques de gré à gré. Mais le constat, aujourd'hui, d'une Direction menant ses choix en amont de l'instance, semble ramener les CPL au niveau d'une simple formalité.

Et pourtant, cette formalité reste une sérieuse épine dans le pied de la Direction, face au gré à gré généralisé, et permet de mettre en avant et de défendre certaines situations.

Ce droit de regard des élu(e)s au sein d'une **instance publique** en fait un lieu de revendications, ainsi qu'une tribune dans le cadre de la défense du statut 2003 et du respect de son application en direction des **223** Agent(s) publics !

CPL

LES MOYENS... LE
CONTENU



CPL

**Humain
Avant
Tout.**

SUD milite, en toute circonstance, pour un traitement humain des dossiers !

Les dossiers difficiles, les situations d'urgence doivent être traités rapidement dans le seul intérêt de l'Agent(e), y compris hors CPL, y compris en acceptant un éventuel sureffectif provisoire !

Privilégier l'humain en toute circonstance !

Toujours penser à l'Agent derrière le dossier !





Chambre d'enregistrement ... ou paritarisme réel ?

CPL – CPN : de quoi s'agit-il ?

CPL (Commissions Paritaires Locales) :

Les CPL sont compétentes concernant les demandes individuelles d'Agent(e)s publics sur tous les aspects de leur vie professionnelle :

- demande de mutation et de réintégration,
- avancements accélérés et carrières exceptionnelles,
- recours suite à refus de temps partiel,
- refus de formation,
- recours VIAP et CICA,
- ...

CPN (Commissions Paritaires Nationales) :

La CPN assure la défense individuelle des Agent(e)s publics dans le cadre de procédures disciplinaires, et joue un rôle équivalent à une CPL pour les Agent(e)s publics de niveau IVB et au-delà.

Leur avis n'est que consultatif.

Le saviez-vous ... ?

Vos élu(e)s siègent en CPL:

- sans connaître les candidatures, ni avoir accès aux situations, des collègues de droit privé,
- sans avoir une vision globale de l'ensemble des candidat(e)s au mouvement,
- en étant mis devant le fait accompli de postes n'apparaissant pas à la bourse des emplois (BDE), et d'une Direction menant ses choix en amont de l'instance.

La Direction a beau jeu, ensuite, de discréditer l'instance auprès d'un(e) candidat(e) de droit privé non retenu(e), en l'informant par courrier qu'il(elle) *n'était pas le candidat des représentants du personnel* !

SUD revendique une réelle égalité de traitement, des critères objectifs et transparents, et un respect effectif de l'instance, et, par là même, du personnel !



La farouche, violente et constante opposition de l'Etablissement (ANPE puis Pole Emploi) contre notre existence et notre représentativité, n'a pas permis à **Solidaires SUD-Emploi Bretagne** de présenter des candidat(e)s, et donc d'avoir des élu(e)s lors des dernières élections CPL.

Cependant, le fait d'avoir systématiquement été empêché(e)s d'intervenir en CPL n'exclut en rien d'avoir été très présent(e)s auprès des Agent(e)s, afin de défendre leurs intérêts, d'exiger toute la transparence dans l'application des règles, et de garantir les droits de chacun(e).

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploibretagne.jimdo.com> !





Ni clientélisme avec les Agent(e)s ...

SUD et les CPL

Au sein de ces commissions, **Solidaires SUD Emploi Bretagne** entend défendre les droits de tous les Agent(e)s publics ainsi que les garanties collectives découlant du **statut 2003**.

Nos candidat(e)s ne se résigneront pas. Ils / elles continueront, surtout, à combattre la logique d'individualisation mise en place par la Direction (qu'elle soit Générale ou Régionale) en y opposant nos valeurs de solidarité, d'égalité et de transparence.

C'est quoi le mérite ?



Opération de carrière

Cette commission est pour nous le moyen de proposer des avancements accélérés et des carrières exceptionnelles.

Notre action est régie par la volonté de compenser en priorité les retards dans la progression de carrière des Agent(e)s ayant eu une interruption d'activité (maladie, congé parental, CIF, disponibilité, ...)

SUD restera vigilant sur le respect des procédures, tout en cherchant à les améliorer pour toujours plus d'égalité.

Mobilité et promotions

Face à l'arbitraire de la Direction, au flou artistique de certaines Organisations syndicales, aux critères à géométrie variable selon que vous soyez (ou non) en accord avec la politique de l'Etablissement, **SUD** exige la mise en œuvre de critères simples, objectifs et lisibles:

- ◆ **Priorité aux dossiers présentant des situations particulières** telles que :
 - rapprochement familial,
 - problème de santé,
 - difficultés sociales, ...et au nombre de demandes.
- ◆ **Priorité aux mutations et réintégrations** (congé parental, CIF, convenance personnelle) avant toute embauche, sans critère d'origine géographique.
- ◆ **Arrêt des mobilités forcées** imposées par les restructurations de Pôle emploi.
- ◆ **Augmentation des possibilités de promotion** sur épreuve.
- ◆ **Egalité professionnelle Hommes / Femmes.**

Mutation

Pouvoir muter est un **droit** pour chaque Agent(e). La Direction devrait garantir ce droit à chacun(e), en assurant un libre accès de tou(te)s à une information juste et complète, en appliquant un strict principe d'égalité, et en veillant à l'application de ce principe dans le cadre de l'égalité professionnelle et statutaire.



Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploi bretagne.jimdo.com> !





... ni compromission avec la Direction !

CPL: quel rôle ?

L'objectif de la DR est clair: ramener le rôle des CPL à celui d'une **chambre d'enregistrement** !

- accès bloqué aux candidatures de droit privé,
- décisions majoritairement actées en amont des CPL,
- clientélisme et tractations bilatérales avec les OS d'accompagnement, ...

Face au gré à gré généralisé, **SUD** entend (re)donner toute son importance au paritarisme en CPL, en exigeant que:

- l'ensemble des mouvements soient mis à disposition des Agent(e)s via la BDE,
- les candidatures d'Agent(e)s sous statut privé y soient présentées,
- soient systématiquement rappelée la nécessité d'un service public de l'emploi fort,
- des emplois pérennes soient mis en œuvre immédiatement, afin de permettre à l'Etablissement de remplir ses missions au service des précaires et privés d'emploi.

CPL et statut 2003

SUD s'est opposé au statut 2003 lors de sa négociation, en ce qu'il présentait une sévère régression par rapport à celui de 1986, et qu'il tournait le dos à nos exigences (statut de fonctionnaire). Cependant, aujourd'hui, ce statut reste le seul rempart à la libéralisation, à l'individualisation, à la dégradation de nos conditions de travail et au recentrage de nos missions vers plus de contrôle et de *flicage*.

SUD entend se battre pour un statut public fort garant de nos missions, et réellement au service des usagers.

Opacité et défense de collègues

Parce que les règles y sont opaques,
parce que le favoritisme y est monnaie courante,
parce que le fait du prince s'y applique avec constance,
parce que les situations présentées sont souvent dramatiques, ...

SUD intervient régulièrement auprès de la DR afin d'assurer la défense individuelle de collègues bafoué(e)s, dont les dossiers font l'objet d'ostracisme et / ou de discrimination.

Dans le cas de sa présence à cette instance, **SUD** s'engage à :

- vous entendre, vous représenter, et vous tenir informer (**Plein Sud**),
- défendre la transparence et la revendiquer pour l'ensemble des Agent(e)s,

Renforçons l'instance, et exigeons le passage de l'ensemble des candidatures en CPL !

Lisibilité

Transparence

Proximité

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploi bretagne.jimdo.com> !

